

**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABÉCÈDE-LAURAGAIS  
DU 6 JUILLET 2017**

Conformément à la convocation du 30 juin 2017, le Conseil Municipal de la commune de Labécède-Lauragais s'est réuni en Mairie le 6 juillet 2017 à 20h30.

Etaient présents : Monsieur Michel VANDERCAMÈRE, Maire ;

Monsieur Jean GACQUIÈRE, Premier Adjoint ; Monsieur Bernard PONS, Deuxième Adjoint ; Madame Yolande CESCO, Troisième Adjoint.

Madame Josette CANALIS, Madame Florence MARTIN-BOURNAZEL, Monsieur Olivier FERAUD, Monsieur Raymond GUY, Madame Véronique MIRC, Monsieur Christopher THORPE, Conseillers Municipaux.

Était absent excusé : Monsieur Jean-Pierre PENNAVAYRE (pouvoir donné à Monsieur Christopher THORPE).

Le Conseil Municipal a délibéré et s'est prononcé sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour, auquel il a ajouté, à la demande de Monsieur le Maire, deux sujets de délibération : le transfert de compétence à la CCCLA de la gestion de l'eau et de l'assainissement communaux, l'achat d'un véhicule polybennes.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2017 :

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2017.

2 - Transfert de compétence à la CCCLA de la gestion de l'eau et de l'assainissement communaux :

Dans le prolongement de la présentation, par le DGS de la CCCLA, des modalités du transfert de la compétence communale « eau-assainissement » à la CCCLA, le Conseil municipal exprime unanimement sa perplexité sur la méthode (seulement six mois pour aboutir à un projet aussi complexe pour 43 communes ; un relationnel du Cabinet d'études aussi réduit qu'expéditif ; des documents de présentation indigestes), de manifester sa désapprobation quant au prix de l'eau pris en compte par l'étude (de 50 centimes plus cher par m<sup>3</sup> que ce qui est actuellement pratiqué à Labécède) et de marquer son étonnement sur le transfert de l'exploitation de la source de La Garrigue à la CCCLA qui ne fait l'objet d'aucune rétribution à la commune propriétaire.

Aussi le Conseil municipal charge-t-il Monsieur le Maire d'écrire une lettre de vive protestation au Président de la CCLA, de demander audience auprès de monsieur le Préfet de l'Aude afin de lui exposer la situation, et, si nécessaire, d'introduire un recours contentieux auprès des juridictions compétentes.

3 - Convention avec le cabinet TOPOS pour l'élaboration du PLU :

Le retard pris par la révision du SCoT Lauragais impose de prolonger d'un an le délai d'exécution de la mission confiée au Cabinet TOPOS pour l'élaboration du PLU communal, sans augmentation de coût.

**A l'unanimité au scrutin public, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention liant la Municipalité au Cabinet TOPOS.**

#### 4 – Economies d'énergie et demande de subvention au SYADEN :

Les propositions du technicien SYADEN (SYndicat Audois d'Energies) évoquées au précédent Conseil Municipal portent sur une estimation de 90 points lumineux. La facturation étant fonction du nombre de points lumineux expertisés, le coût total de la mission s'élèverait à 1 860 €.

La mission de diagnostic pour Labécède-Lauragais sera programmée pour 2018.

**A l'unanimité au scrutin public, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention liant la Municipalité au SYADEN.**

#### 5 – Subventions aux associations :

Madame Véronique MIRC et Monsieur Jean GACQUIÈRE ont recueilli les demandes de subventions exprimées en bonne et due forme.

**A l'unanimité au scrutin public, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :**

##### Associations communales :

- Pêche : 230 € ;
- Foyer Rural : 620 € ;
- Anciens Combattants : 380 € ;
- Patrimoine : 500 € ;
- Comité des fêtes : 3500 €.

##### Autres associations :

- Souvenir Français : 50 € ;
- Visiteuse Hôpital : 40 €.

#### 6 – Acquisition d'un camion polybennes par la commune :

Après étude comparative de plusieurs devis et contact avec plusieurs autres sociétés susceptibles de fournir ce type de véhicule, il apparaît que le Nissan 130 chx (10 chx fiscaux) fourni avec une benne par la société marmandaise « Arpoulet Utilitaires » au prix de 40 260 € présente le meilleur rapport qualité/prix. Deux bennes supplémentaires seront nécessaires (2 420 € la benne).

Deux conseillers municipaux (Monsieur Olivier FERAUD et Madame Véronique MIRC) ayant manifesté leur opposition au projet en raison de la dépense et de l'utilité qui leur paraissaient l'une trop élevée et l'autre marginale, il a été décidé de procéder à l'expérimentation du dépôt d'une benne dans le village.

#### 7 – Questions diverses :

71- Aide aux plantations du Conseil Départemental.

La difficulté liée à la multiplicité et à la l'éloignement des pépinières diminue l'intérêt de ce service départemental.

72- Nouveau groupe scolaire.

Après la réunion du 3 juillet dernier en Mairie avec l'ATD et les institutrices, l'ATD11 établit le cahier des charges qui permettra de procéder à l'appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre du projet.

73- Jeux d'enfants.

Les équipements devaient être livrés avant la fin du mois de juin.

74- Don à la Commune de Labécède-Lauragais.

Mr et Mme BRUN cèdent gracieusement un terrain de 2 140 m<sup>2</sup> à la Commune de Labécède (parcelle 181 située dans le PPR de la Source de La Garrigue).

Le Conseil municipal remercie vivement Mr et Mme BRUN pour leur geste généreux.

75- Point sur la Micoulade.

Lors de la réunion en Mairie du 14 juin 2017, les fermiers (Monsieur et Madame VAN ACCOLEYEN) ont annoncé qu'ils évacueraient fin 2017 les bâtiments agricoles de la Micoulade dont ils usent actuellement à titre gracieux.

A la demande de conclusion d'un nouveau bail excluant les parcelles jouxtant les bâtiments d'habitation et d'exploitation de la Micoulade, les fermiers ont émis une réponse favorable sous réserve de la réalisation d'une des deux conditions suivantes :

- ou la municipalité soutient le projet d'élargissement de la carrière CAZAL vers le Colombier (location de 7ha de leurs terres à la société CAZAL) ;

- ou la parcelle n°244 située au nord du cimetière est classée constructible au prochain PLU.

Le Conseil municipal enregistre ces nouvelles données et en discutera à la prochaine réunion du Conseil à la rentrée.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 01 heures 30 le 7 juillet 2017.

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Les Conseillers Municipaux

